



AVIS DE COURSE

MANCHE N° 3

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE ILCA FRANCE

24 et 25 Mai 2025

Société des régates de Saint-Pierre Quiberon
(avec le soutien de l'ENVSN)

Grade 5A



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - le règlement du classement national des coureurs ILCA France et le règlement du championnat Atlantique ILCA FRANCE
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 23 mai 2025 19H00 au plus tard sur le site de la SRSP.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<http://www.srsp.fr/page/index.html>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :
<http://www.srsp.fr/page/index.html>

Un groupe WhatsApp dédié a été créé. Voir le QR code ci-dessus.

<https://chat.whatsapp.com/l2FEnltG9VE961DQjGFxki>

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la **classe ILCA 7,6 et 4**

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse ;

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention "compétition" valide attestant de la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- La carte EurILCA 2025 reçue par e-mail après adhésion à l'ILCA France. Si non inscrit à l'ILCA France, se rendre sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.html>

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française:

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- l'attestation d'appartenance à la classe ILCA 2025
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- 4.3 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire en ligne au plus tard le 18 mai 2025 à l'adresse suivante : <http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=315#formulaires>

- 4.4 Les bateaux doivent régler les droits d'inscription sur <http://www.srsp.fr/regates/index.html> avant

le 24 mai 2025.

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 18 mai 2025	Droits après le 18 mai
ILCA	50 €	55 €

Cette somme donne accès au cocktail d'accueil et à un rafraichissement à l'issue de la remise de prix.

6 HEBERGEMENT - ALIMENTATION

Possibilité de panier repas : à réserver lors de l'inscription auprès de l'accueil de l'ENVSN

Possibilité de logement : à réserver dès que possible auprès de l'accueil de l'ENVSN.

- en chambre individuelle,
- Emplacements de camping possibles,
- Stationnement de camping-car possible.

Accueil ENVSN :

Tph : 02.97.30.30.30

Mail : accueil@envsn.sports.gouv.fr

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription : le 24 mai 2025 de 09H00 à 12H00 salle Organisation SRSP à l'ENVSN.

7.2 Nombre de courses : 3 courses maximum par jour.

7.3

Date	Heures	Programme
24 mai 2025	14H30	Signal d'avertissement pour courses à suivre
24 mai 2025	A partir de 18H30	Pot d'accueil – club house de la SRSP
25 mai 2025	10H00	Signal d'avertissement pour courses à suivre
25 mai 2025	Dès que possible	Podium

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16H30.

8 **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT** : il n'y aura pas de contrôle de jauge.

9. **LIEU** : la zone de course se situe en Baie de Quiberon sur le plan d'eau face à la plage de Kerbourgneq. Voir Annexe A.

10 **LES PARCOURS** : ils seront de type parcours construit. Ils seront décrits dans les IC.

11 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ** :

- La RCV 44.1 s'applique.
- l'annexe P s'applique.

12 **CLASSEMENT**

12.1 2 courses sont nécessaires pour valider la compétition.

12.2 Le système de classement utilisé est le système de points à minima (Annexe A / A4 des RCV)

12.3 Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12.4 Il y aura un classement ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4.

13 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

13.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme blanche.

13.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux concurrents courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course ait signalé un retard, un rappel général ou une annulation.

13.3

13.1 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

13.2 DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche. Un deuxième doit être à bord en respect de la réglementation 240.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux sur le site de l'ENVSN.

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent la SRSP à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la dite épreuve.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et

reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 PRIX

Les prix seront offerts par la SRSP et distribués comme suit :

- Les 1°, 2° et 3° des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4),
- La première féminine en ILCA 6 et en ILCA 4
- Le 1° Master ILCA 7 (plus de 30 ans au 1^{er} jour de régates)
- Le 1° Master ILCA 6 (plus de 30 ans au 1^{er} jour de régates).

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : pour toute demande, contacter le référent SRSP, Philippe Blanquefort : - 06.85.21.22.79. - pblanquefort@yahoo.fr

Président du comité de course : Patrick Longuet

Jury : Alain Chenebault.

ANNEXE A
ZONE DE COURSE

